

Exigences du rendement énergétique des réfrigérateurs, congélateurs et appareils combinés

1994/0272(COD) - 19/07/1996 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

La Commission accepte les deux amendements adoptés par le Parlement européen en deuxième lecture et modifie sa proposition en conséquence. Il s'agit des amendements visant à : - ajouter le mot "significativement" dans l'article 8, relatif à la seconde phase de l'amélioration de l'efficacité; - adopter dans l'Annexe I la référence pour la méthode de mesure, à la nouvelle version EN 153 de juillet 1995.